



**ANCV**  
**Direction des politiques sociales / Service Développement**  
**Fonds d'expérimentation**  
**Appel à projets Femmes Victimes de Violence**  
**Bilan 2021 et perspectives 2022**

L'ANCV a renouvelé en 2021, Elles en vacances, l'appel à projets initié en 2020 visant à :

- permettre le départ en vacances des femmes victimes de violences ;
- contribuer à renforcer leur accompagnement.

Cette seconde édition, bien que déployée dans un contexte de persistance de la crise sanitaire, a connu **un développement quantitatif significatif. Elle aura ainsi permis d'aider 465 femmes victimes de violences et de leurs proches**, contre 74 en 2020.

Le dispositif confirme sa capacité à répondre aux attentes des acteurs engagés dans l'accompagnement des femmes victimes de violences. Les porteurs de projets témoignent d'impacts riches tant au niveau des femmes elles-mêmes qu'au niveau des établissements et de leurs projets éducatifs.

Le présent bilan vise à présenter les porteurs de projets, les projets, les bénéficiaires et les impacts identifiés sur les parties prenantes de cette initiative.

**Les Chiffres-clé :**

	<b>2020*</b>	<b>2021</b>	<b>Evolution</b>
Nb de porteurs de projets	4	8	X 2
Nb de projets reçus	8*	16	X 2,3
Nb de projets soutenus	5	15	X 3
Nb de bénéficiaires	63	465	X 7
- dont femmes	41	279	X 6,7
- dont enfants et conjoints	22	122	X 4,4
- Accompagnateurs	11	64	X 6
Montant global octroyé	40 225 €	118 620,39 €	X 2,9
Montant moyen octroyé par personne	638 €	296 €	-58%

*\*2020 : 1 projet annulé*

## Synthèse des constats

**Un dispositif en croissance, adapté aux attentes et enjeux des porteurs, et que ces derniers ont pu mobiliser en fonction des objectifs alloués au départ en vacances des publics qu'ils accompagnent...**

Deux archétypes de projets semblent se dégager dans ce cadre :

- Une large majorité (75%) de séjours dit «de rupture », encadrés, réalisés tout au long de l'année au sein d'équipements de vacances privatisés. Ces projets reposent sur des réunions de préparation collective, parfois complétées par des séances individuelles. Ces séjours, au coût généralement plus élevé, ont pour objectif principal la mobilisation et la valorisation de femmes en situation particulière de fragilité, accompagnées à l'année par la structure organisatrice, autour d'un projet commun.
- Une part moindre (25%) de projets de séjours autonomes, durant les 2 mois de vacances scolaires d'été, au contact d'autres vacances, dans le cadre d'un accompagnement individualisé des bénéficiaires, et qui vise principalement à susciter des dynamiques de resserrement des liens familiaux chez des femmes amenées à intégrer un CHRS sans leur enfant.

**... qui se traduit, dans tous les cas, par une satisfaction des parties-prenantes au regard des impacts observés sur les femmes victimes de violence et leurs proches**

- Un soutien financier perçu comme déclenchant pour une majorité de projets, avec un effet levier majeur de l'aide ANCV pour permettre la réalisation des séjours, dans le cadre d'un engagement accru des porteurs (premiers contributeurs des projets, 53 % en moyenne) cohérent avec les faibles ressources des femmes accompagnées (près de la moitié d'entre elles vivent avec moins de 500 € de ressources mensuelles).
- Des impacts psycho-sociaux significatifs et cohérents avec les objectifs initialement alloués au séjour.

## SOMMAIRE

---

<b>Bilan 2021</b>	<b>Page 4</b>
1- Les porteurs de projets	Page 5
2- Les projets	Page 6
3- Les bénéficiaires	Page 11
4- un appel à projet perçu comme décisif par les porteurs de projets et générateur d'impacts avérés sur les femmes et leurs proches	Page 13

# Bilan 2021

## *Préambule*

En 2021, l'expérimentation s'est matérialisée par la mise en œuvre de 16 projets, dont :

- 15 projets émanant de structures à vocation territoriale,

Un partenariat visant à soutenir une structure nationale pour un dispositif d'aide au départ en vacances pour les femmes victimes de violence, déployé via son réseau de structures territoriales. Les éléments statistiques ci-dessous portent sur les 15 bilans relatifs à la première catégorie de projets.

## *Rappel des modalités 2021 (Cf annexe 1)*

L'appel à projets vise toute structure intervenant sur le champ de l'accompagnement des femmes victimes de violences tant au niveau de l'Etat (Secrétariat d'Etat à l'égalité entre les femmes et les hommes, services préfectoraux, ...) que des collectivités (conseils régionaux, départementaux, services municipaux) et des associations, nationales, et/ou locale.

Ces organismes interviennent auprès des femmes :

- soit en assurant directement auprès d'elles un accompagnement social sectoriel ou global, ponctuel ou au long cours ;
- soit en les orientant vers des établissements ou services répondant à leurs problématiques et besoins.

Les publics visés par cet appel à projets sont :

- les femmes victimes de violences ;
- leurs enfants, conjoints, parents, proches.

Les projets doivent présenter les caractéristiques suivantes :

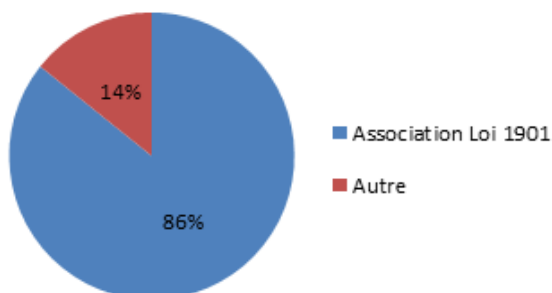
- Projets individuels ou collectifs encadrés ou non, concernant principalement les femmes victimes de violences et leurs familles, voire proches ;
- Projets de vacances d'une durée d'au moins une nuitée hors du domicile principal pour des raisons d'agrément, et d'une durée maximale de quatorze nuitées ;
- Projets dont les coûts logistiques sont plafonnés à 150 €/jour/personne, montant déplafonné si le demandeur justifie d'une situation de handicap ;
- Projets qui intègrent un autofinancement de chacun des participants, dans la mesure de ses moyens ;
- Projets pour lesquels au moins un autre cofinanceur (en plus de l'autofinancement du demandeur et de l'aide de l'ANCV) a été sollicité ;
- Projets ne cumulant pas le bénéfice de plusieurs aides émanant directement ou indirectement des programmes d'action sociale de l'ANCV.

L'ANCV, après instruction des projets, attribue une aide financière sous forme numéraire à la structure porteuse de projets dont le montant ne peut dépasser **70 %** du coût total du séjour.

Le budget prévisionnel qui doit servir de base de calcul de l'aide ne doit pas prendre en compte les salaires des personnels issus du porteur de projets et mobilisés pour l'accompagnement du séjour, à l'exception des intervenants extérieurs. Il peut cependant prendre en compte le coût de séjour du personnel ou des bénévoles de la structure porteuse du projet s'ils accompagnent le groupe.

## 1. Les porteurs de projets

### 1.1. L'appel à projets a mobilisé un nombre de porteurs de projets accru, majoritairement associatifs ...



#### Typologie des porteurs de projets

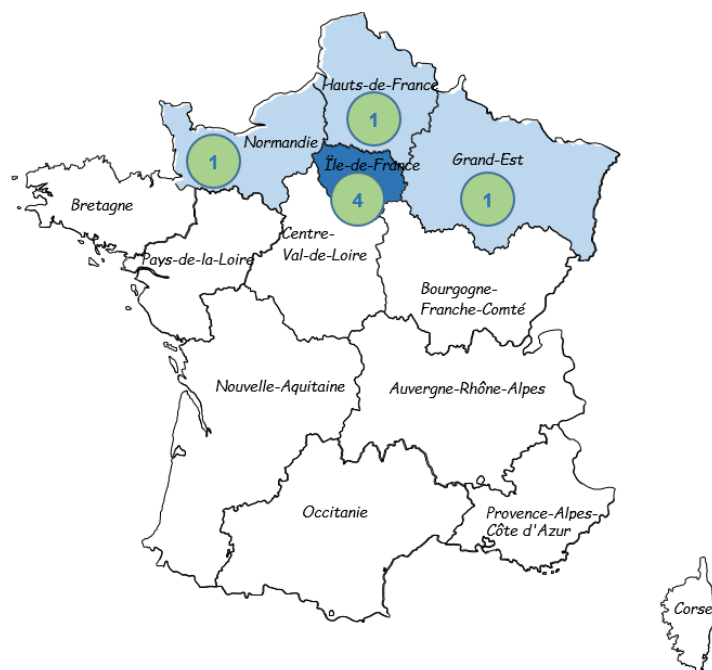
\*base : 15 projets reçus

**7 porteurs de projets** ont sollicité l'octroi d'une subvention en réponse à l'appel à projets, contre 4 en 2020 :

- 86 % d'entre eux sont des associations locales accompagnants des femmes victimes de violences,
- Les 14 % restants sont des CHRS.

**6 porteurs de projets sont des structures à vocation territoriale, et 1 est une association nationale** déjà partenaire de l'ANCV dans le cadre d'un partenariat national, appelé à s'élargir dès 2022.

### 1.2. ... inégalement implantés sur le territoire



**L'ensemble des porteurs de projets sont concentrés sur 4 régions de la partie nord de la France :**

- Ile-de-France 57 % ;
- Grand-Est 14% ;
- Normandie et Hauts-de-France 14 %.

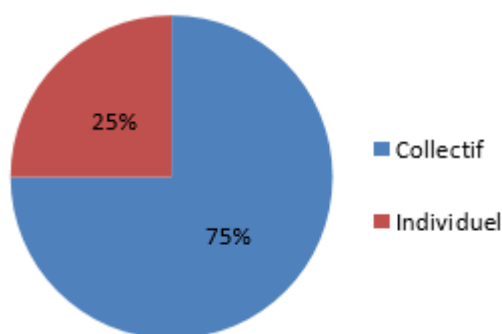
Cette concentration apparaît d'autant plus surprenante que les modalités de promotion mises en œuvre ont ciblé les porteurs de projets sur l'ensemble du territoire.

#### Répartition porteurs de projets par région

\*base : 15 bilans reçus / 7 porteurs de projets (séjours réalisés)

## 2. Les projets

### 2.1. Des projets fortement encadrés et collectifs



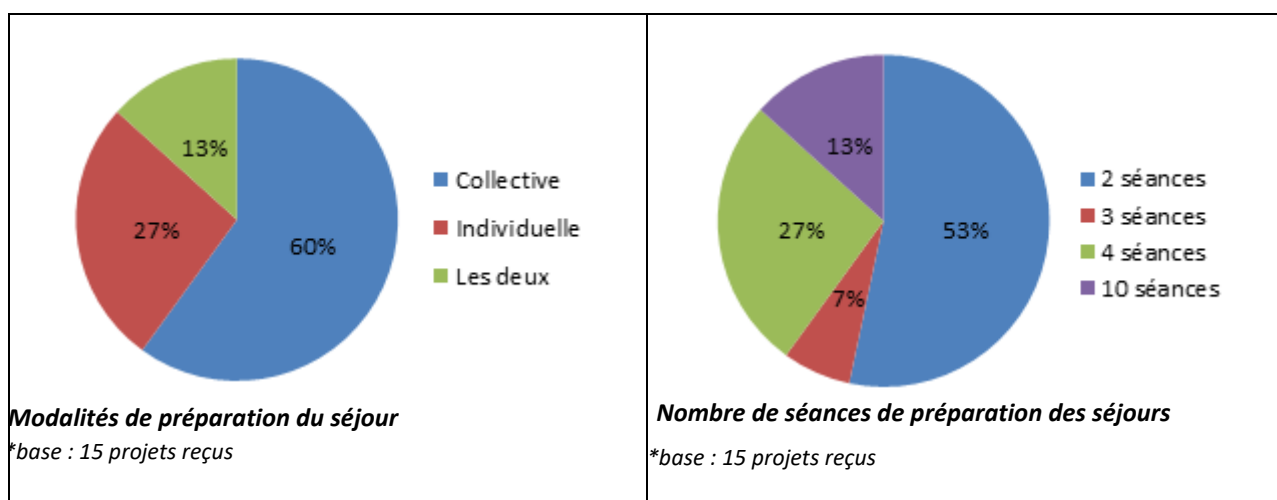
Les projets soutenus sont de 2 types et procèdent de stratégies socio-éducatives distinctes :

- **¾ des projets sont des projets collectifs**, regroupant plusieurs femmes victimes de violence. Dans ce cas, les groupes sont en moyenne constitués de 19,45 personnes et 3,6 accompagnateurs soit un taux d'encadrement de 1 accompagnateur pour 6,3 vacanciers. Ce taux apparaît comme assez élevé et illustre le besoin d'accompagnement des femmes au regard des situations de fragilité qu'elles rencontrent. Ces projets, de type « séjours de rupture », ont donné l'opportunité de poursuivre durant le séjour le travail d'accompagnement soutenu réalisé en amont.
- **¼ des projets soutenus (émanant tous du même porteur) ont été des projets individuels** impliquant la femme victime de violence et ses enfants. Ce type de séjours a visé des femmes en situation de quitter leur logement habituel avant d'intégrer un CHRS au sein desquelles les enfants ne sont pas admis. Ces séjours autonomes ont dans ce contexte contribué au maintien du lien parental.

### 2.2. Les séjours

#### 2.2.1- La préparation du séjour

*Un accompagnement adapté aux besoins des publics*



**60 % des projets ont impliqué l'ensemble des bénéficiaires** pour préparer le séjour par des séances collectives.

**13 % des projets** ont fait l'objet d'une préparation des séjours **collective et individuelle**.

⇒ Ces dynamiques de préparation, souvent marquées par des principes de co-production des séjours, caractérisent les **projets collectifs**.

**27 % des projets ont privilégié l'accompagnement individuel** de leurs bénéficiaires dans le cadre des départs en vacances.

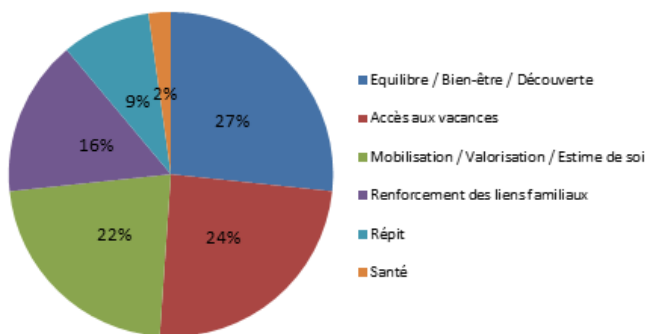
⇒ Cette modalité a été privilégiée dans le cadre des **projets de séjours individuels, au regard des enjeux intra-familiaux qui y étaient associés**.

Le nombre de séances de préparation du séjour **varie de 2 à 10 séances** selon les projets (4 séances en moyenne).

Ces variations découlent :

- des besoins spécifiques des bénéficiaires : besoin d'accompagnement méthodologique d'une part (les femmes n'étaient pour la plupart d'entre elles, jamais ou peu parties en vacances jusqu'alors) ;
- des enjeux socio-éducatifs associés à chaque projet d'autre part : objectifs du projet, préparation aux activités, règles de vie en collectivité, ...)

**Les objectifs liés aux départs en vacances varient selon le parcours de vie des femmes et de leurs contextes sociaux et familiaux**



**Objectifs visés par les projets de départs en vacances**

*\*base : 15 projets reçus*

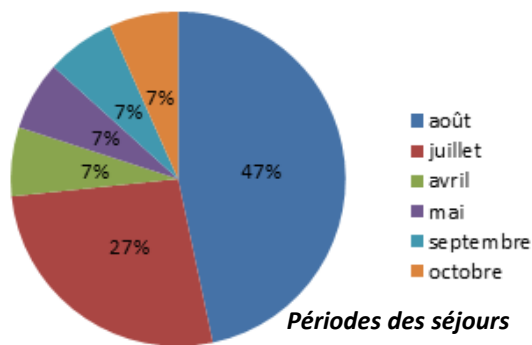
Les objectifs portant sur **l'accès aux vacances et l'Équilibre / bien-être et découverte** sont cités dans plus de la moitié des cas et concernent **tous types de projets**.

Les objectifs de **Mobilisation / valorisation / estime de soi** sont davantage visés dans le cadre de **projets collectifs** ...

... tandis que les objectifs de **resserrement des liens familiaux** sont assignés aux projets **individuels**.

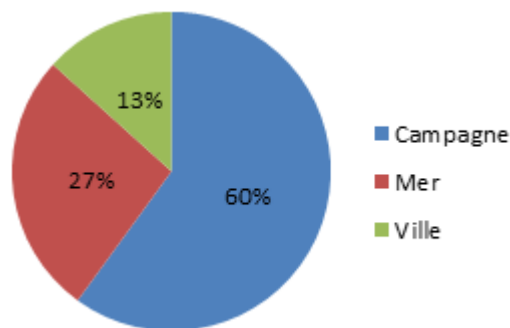
## 2.2.2- Les caractéristiques des séjours

**Des périodes de séjour contraintes par la persistance de la crise sanitaire...**



\*base : 15 bilans reçus (séjours réalisés)

### Une majorité de séjours à la campagne



### Destination des séjours

\*base : 15 bilans reçus (séjours réalisés)

Près de  $\frac{3}{4}$  des projets se sont déroulés durant les mois de juillet et d'août, ce qui est notamment le cas de l'ensemble des projets individuels (car permettant la réunion de l'ensemble de la famille, enfants compris) et d'un projet collectif.

Les autres projets se répartissent de manière homogène durant le reste de l'année. Ces projets concernent essentiellement des séjours collectifs sans enfants pour les femmes.

La campagne (60 %) est la destination la plus fréquentée dans le cadre de cet appel à projets.

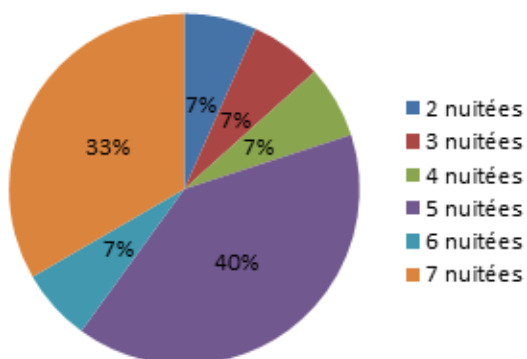
La prédominance de la campagne s'explique par :

- l'organisation de 6 séjours de proximité par un porteur de projets implanté dans le Vexin ;
- le choix de plusieurs porteurs de projets de privilégier une destination propice au répit ;
- favorite des femmes victimes de violences, de leurs enfants et de leurs amis/proches.

Elles ont pour la plupart privilégié une destination calme pour favoriser un temps de répit dans un contexte de crise.

La part des bénéficiaires ayant choisi la mer (27 %) et la ville (13 %) est bien moindre.

### Les porteurs de projets privilégient des séjours d'assez courte durée



### Durée des séjours

\*base : 15 bilans reçus (séjours réalisés)

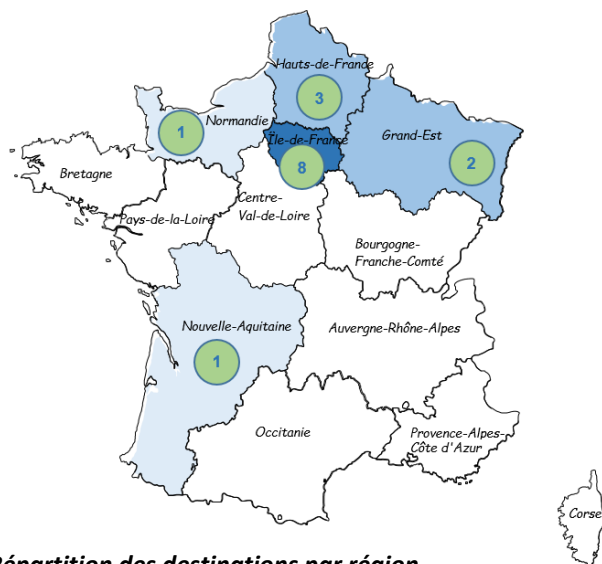
La durée moyenne est de 5 jours et 80 % des séjours durent 5 jours et plus.

Cette durée correspond à un compromis entre :

- d'une part, la volonté d'offrir aux participantes un temps de rupture significatif par rapport à leur environnement habituel,
- d'autre part, les contraintes financières et de disponibilité des équipes accompagnantes.

### Des séjours concentrés géographiquement au plus près de leurs lieux d'implantation des porteurs de projets





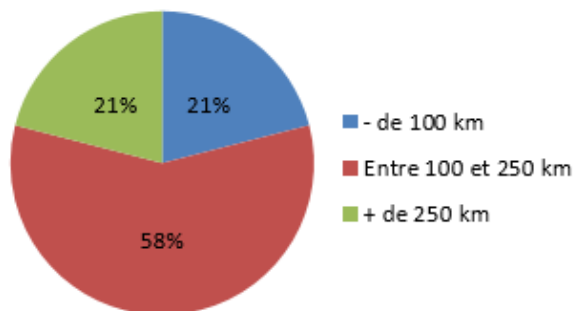
### Répartition des destinations par région

\*base : 15 bilans reçus (séjours réalisés)

**93 % des séjours** se sont déroulés dans les **4 régions** les plus proches des lieux d'implantation des structures porteuses de projets.

- Plus de la moitié des séjours ont eu lieu en Ile-de-France avec 53 % ;
- 20 % dans les Hauts-de-France ;
- 13 % dans le Grand-Est.

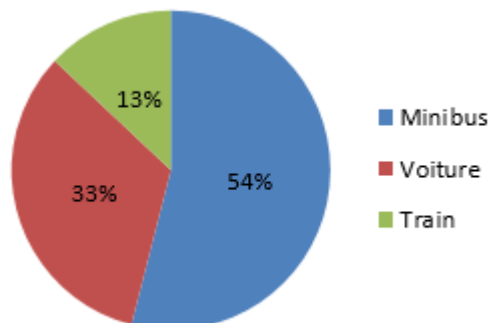
Les porteurs de projets ont privilégié des séjours de proximité : près de 80 % à moins de 250 Km.



### Répartition des séjours selon leurs distances

\*base : 14 précisés

### Des transports en adéquation avec la taille des groupes

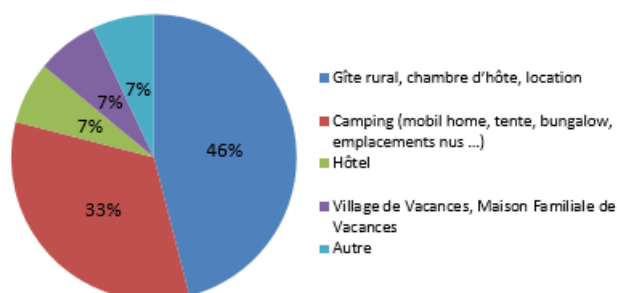


Tous les **projets collectifs** ont privilégié le **minibus**, voire le **train** ...  
... tandis que tous les partants **individuels** ont utilisé la **voiture**.

### Modes de transport

\*base : 15 bilans reçus (séjours réalisés)

### Le choix du type d'hébergement découle des enjeux associés aux projets



- Dans le cadre des **projets collectifs**, la majorité des séjours se sont réalisés en **gîte**, forme d'hébergement privatif idoine pour la réalisation d'activités exclusives et en cohérence avec les besoins et enjeux découlant de l'accompagnement social réalisé ;
- Tous les **projets familiaux individuels** se sont déroulés en **camping**, forme d'hébergement permettant de côtoyer d'autres vacanciers.

### Répartition des séjours selon les types d'hébergements

\*base : 15 bilans reçus (séjours réalisés)

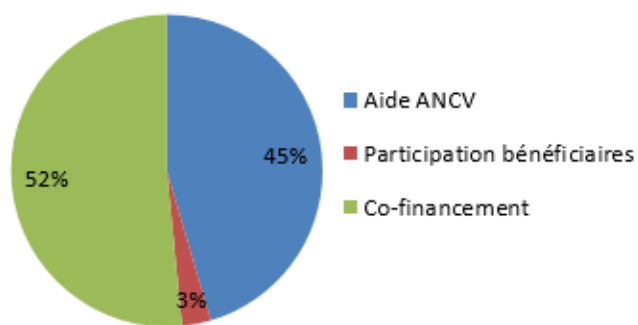
## 2.2.3- Le budget des séjours

### *Des coûts de séjour hétérogènes d'un projet à l'autre*

En 2021, sur la base des **15 projets dont les bilans ont été reçus**, le coût moyen d'un projet par bénéficiaire est de 494 €, soit 115 € par personne et par jour.

Cette moyenne porte **des écarts relativement significatifs** qui découlent du nombre et du type d'activités (recours à des prestataires extérieurs) et de la volonté de certains porteurs de projets de privatiser les équipements touristiques d'accueil pour préserver la quiétude des bénéficiaires.

### *Un nombre et un volume limités de co-financeurs*



#### **Co-financeurs**

*\*base : 15 bilans reçus*

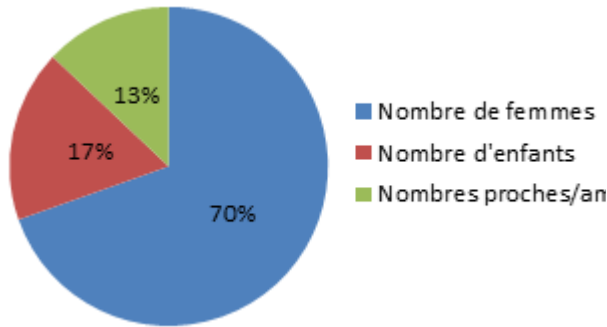
La part de co-financement, qui représente 52 % du coût du projet en moyenne, est la plus importante et intègre majoritairement **la participation des porteurs de projets**.

La deuxième part la plus importante est celle de **l'ANCV** avec **45 %** du coût des projets.

La participation des **bénéficiaires** ne représente que **3 %** du coût des projets, qui s'explique notamment par leur situation financière précaire.

### 3. Les bénéficiaires

#### 3.1- Les femmes ont privilégié un départ en vacances entre-elles, ou avec leurs enfants...



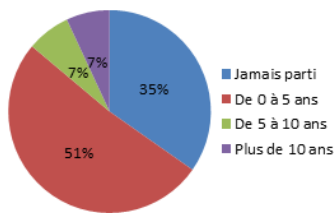
#### Parmi les bénéficiaires de ce dispositif :

- 70 % sont des femmes victimes de violences ;
- 17 % sont des enfants;
- 13 % sont amies et proches.

#### Typologie des bénéficiaires

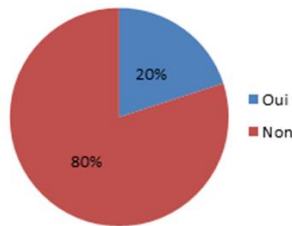
#### 3.2- Zoom sur les femmes :

##### 3.2.1- des femmes éloignées des vacances pour la moitié d'entre elles



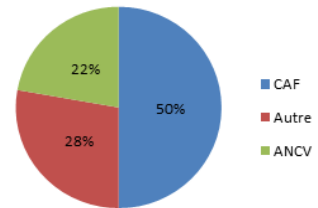
#### Antériorité des départs en vacances

\* base : 15 projets / 72 bénéficiaires précisés



#### A déjà bénéficié d'une aide aux vacances ?

15 projets / 90 répondants



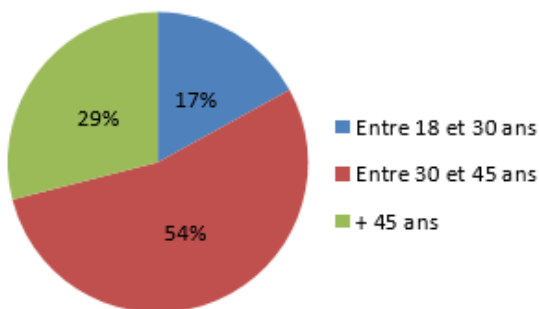
#### Si oui, d'où provenait-elle ?

\*base 15 projets/18 bénéficiaires précisés

51 % des bénéficiaires étaient déjà parties en vacances depuis moins de 5 ans, mais **l'aide au départ attribuée était la première aide de ce type pour 80 % des femmes.**

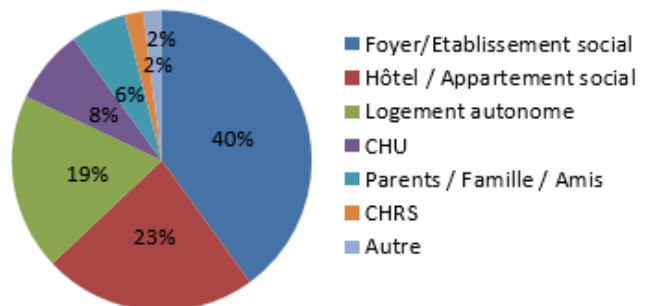
Celles déjà aidées l'ont été via la Caf et l'ANCV (notamment dans le cadre de cet appel à projets l'année dernière).

##### 3.2.2- des femmes de tous âges en situation de précarité



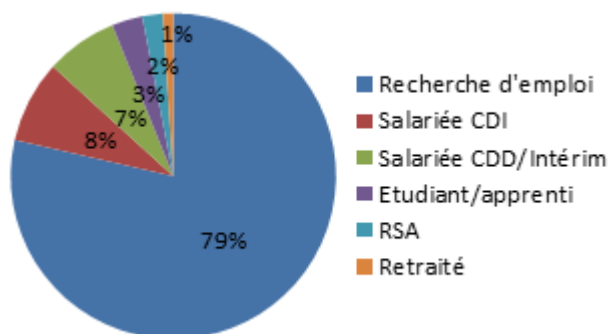
#### Âge des femmes bénéficiaires

\*base : 126 précisés



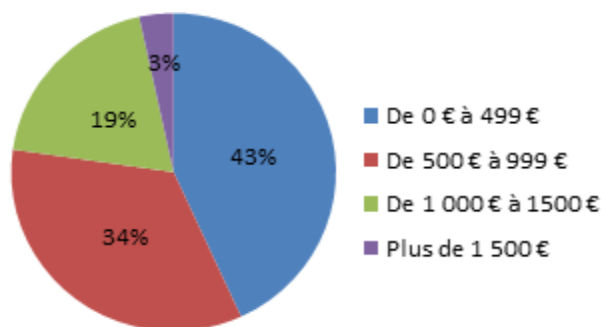
#### Types de résidences des femmes bénéficiaires

\*base : 122 précisés



**Catégorie socio-professionnelle des femmes bénéficiaires**

\*base : 15 projets/98 bénéficiaires précisés



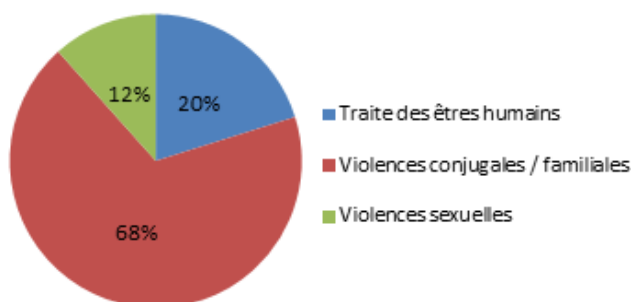
**Revenus du foyer des femmes bénéficiaires**

\*base : 15 projets/ 88 bénéficiaires

Le dispositif a concerné des femmes de **toutes générations**, caractérisées par **une situation socio-économique fragile** :

- **Moins de 20 %** résident en **logement autonome**,
- **Seules 15 %** sont **salariées**, dont la moitié dans le cadre d'un CDD,
- **Plus des ¾** résident dans des foyers percevant **moins de 1000 €**, et vivent ainsi très probablement sous le seuil de pauvreté.

### 3.2.3- Une majorité de femmes victimes de violences conjugales/familiales.



**Typologie des violences subies par les bénéficiaires**

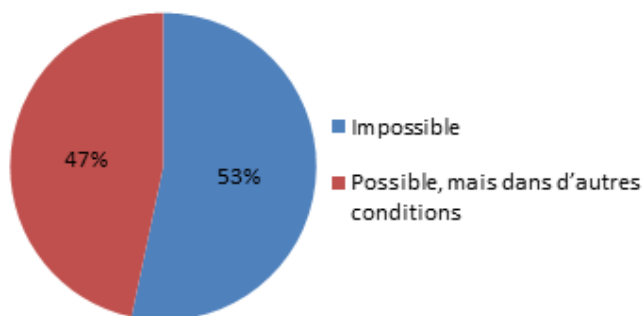
\*base : 15 projets

**Plus de 2/3 des bénéficiaires** sont victimes de violences commises **au sein du foyer conjugal ou de la famille**.

**Le tiers restant** a fait l'objet de violences **hors de ce cadre** : situation de traite / esclavagisme et / ou prostitution.

## 4. Un appel à projets perçu comme décisif par les porteurs de projets et générateur d'impacts avérés sur les femmes et leurs proches

### 4.1- Un soutien financier perçu comme déclenchant ou permettant une ambition réaffirmée pour des séjours prévus



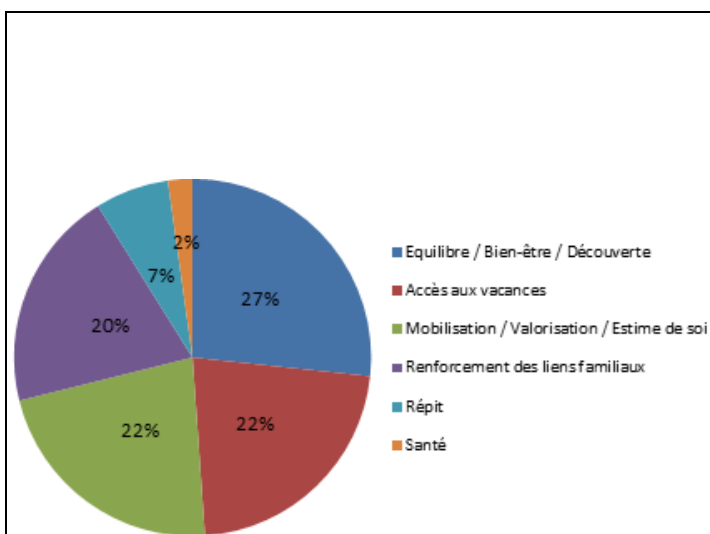
La contribution de l'ANCV a été **un levier majeur pour la réalisation de ces projets** puisque dans **53%** des cas, le projet de vacances aurait été impossible à réaliser sans l'aide financière de l'agence.

Pour **47 %** des porteurs de projets, il aurait été possible mais dans d'autres conditions (**moins loin, moins longtemps, moins d'activités**) ou pour **un nombre moindre de bénéficiaires**.

Sans l'aide de l'ANCV, le séjour aurait été ...

\* base : 15 projets

### 4.2- Des Impacts identifiés sur les femmes victimes de violence et leurs enfants/proches



Impacts du projet

\*base : 15 projets

Les séjours de vacances ont généré des impacts positifs sur les bénéficiaires:

- pour **27%** d'entre elle, c'est un gain en termes **d'équilibre, bien-être, et découverte** de nouveaux lieux qui prédomine et qui **découle des enjeux liés aux séjours dits « de rupture »** ;
- **22 %** des impacts sont relatifs à **l'accès aux vacances** et sont à rapprocher du **taux (quasi identique) de primo-partantes** ;
- **Les impacts liés à la remobilisation / valorisation / estime de soi (22 %)** découlent principalement des **séjours collectifs poursuivant l'accompagnement** assuré à l'année, tandis que **le renforcement des liens familiaux (20 %)** sont identifiés sur les projets familiaux, notamment individuels.